

Astuce Jurigeek du

Mardi

Contrat d'apporteur d'affaires : comment avoir des clients en + et des ennuis en -

Chanmé le titre hein?

**Ça y est! Tu manges des pâtes chaque semaine,
tu roules en Citroën Kangoo
et ton banquier t'appelle tous les jours...**



Bravo!!! Tu viens de créer ta boîte.

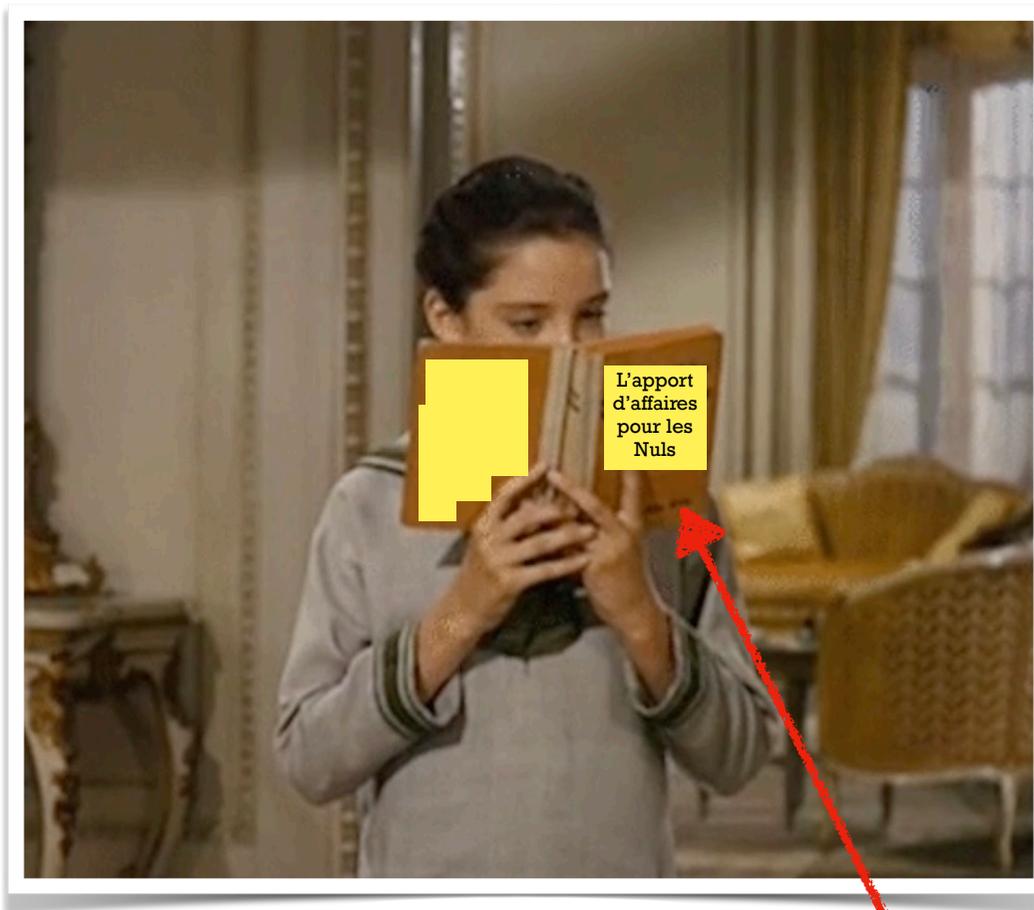
**Maintenant, il te faut des clients...
ou quelqu'un pour t'en amener**



Il te faut un contrat d'apporteurs d'affaires

Vite...

À quoi faire attention en priorité?



Avertissement : ceci est un montage

Master en montage Photoshop. On pourrait se laisser abuser...

À ça...



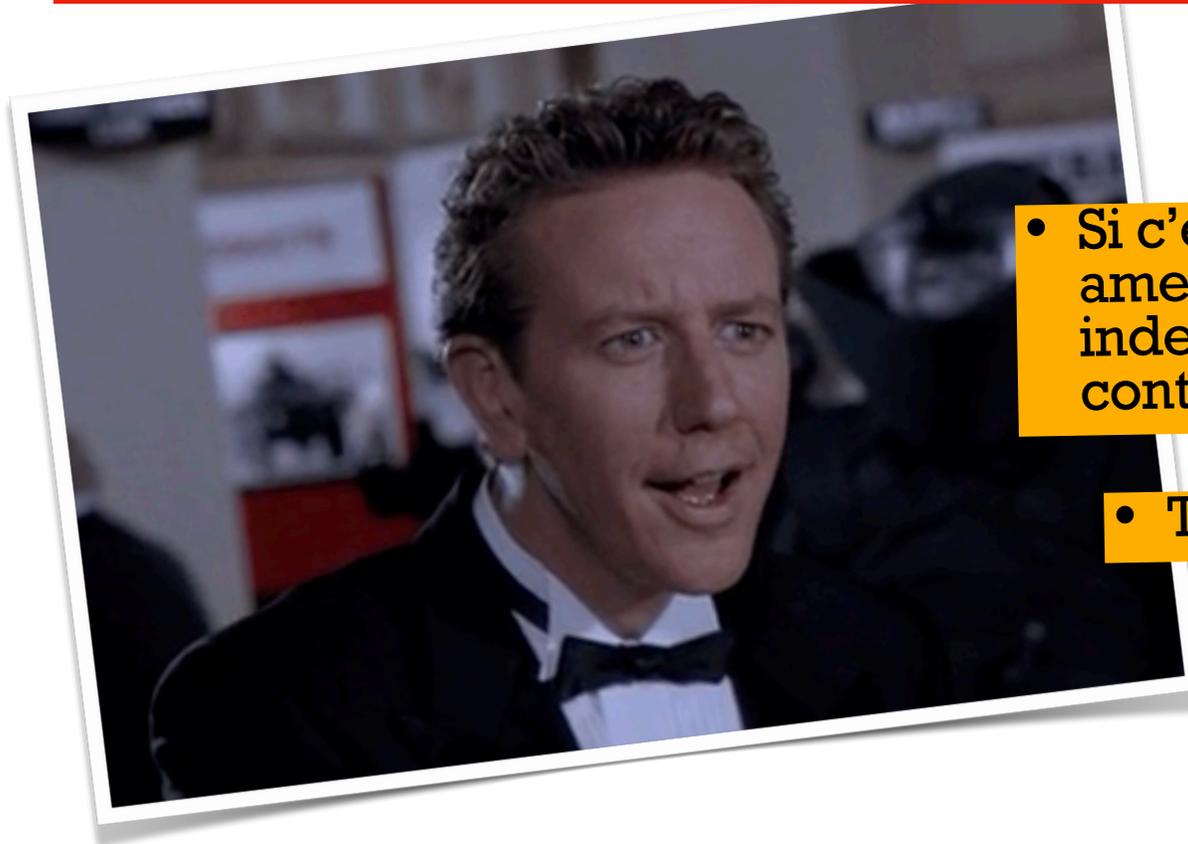
La jurisprudence juge de manière constante que la cessation des effets d'un contrat à durée déterminée donne lieu au versement de l'indemnité de fin de contrat prévue à l'article L.134-12 du Code de commerce (Cass. Com., 23 avril 2003, n°01-15639 ; Cass. Com., 3 octobre 2006, 05-10.127). l'agent commercial subi dans l'hypothèse d'une rupture anticipée par le mandant du contrat à durée déterminée un préjudice résultant de la perte de commissions jusqu'à la date conventionnellement prévue. Sauf faute grave de l'agent commercial ou force majeure, la rupture à l'initiative du mandant ouvre droit à l'indemnité de fin de contrat pour l'agent commercial. Conformément à l'article L.134-13 du Code de commerce, l'indemnité de cessation du contrat est due à l'agent commercial si la rupture intervient à son initiative du fait « de circonstances imputables au mandant ».

T'as rien compris hein?

Les mots ils sont trop longs

C'est plus cher quand ça a l'air compliqué c'est ça?

Ça veut dire : « *vérifie si ton apporteur d'affaires a le statut d'agent commercial* »



- Si c'est le cas, tu peux être amené à payer une (grosse) indemnité de rupture en fin de contrat.

Mais comment je sais ça moi?

- Tu lui demande...

Et c'est tout?

- Non. Tu prévois une clause dans le contrat que je vais rédiger pour toi

Et que je vais te facturer...

Exemple d'une clause :

La loi le contraint à être de bonne foi



Il faut aussi prévoir :

La zone géographique de prospection

Une éventuelle exclusivité territoriale

L'étendue de sa mission

La possibilité de signer ou pas des contrats pour toi

L'éventuel suivi opérationnel des contrats

La possibilité ou non de sous-traiter sa mission

Un droit de vérification du commissionnement

Et plein d'autres choses que tu sais quand t'as fait toutes les soirées droit de ta Fac pendant 7 ans...

Chapitre 3 – Obligations des Parties

6. Déclaration et missions de L'Apporteur d'Affaires

- L'Apporteur d'Affaires déclare ne pas avoir la qualité d'agent commercial inscrit auprès du greffe d'un tribunal de commerce.
- L'Apporteur d'Affaires est tenu d'une mission de représentation générale de [REDACTED] et de ses produits en vue de générer toute opportunité commerciale susceptible de permettre le développement économique de cette dernière.
- L'Apporteur d'Affaires n'est pas tenu à une obligation d'exclusivité envers [REDACTED], il peut donc travailler pour d'autres sociétés, même concurrentes.
- Le régime juridique du contrat* sera celui de « mandat de droit commun » prévu par les articles 1984 et suivant du code civil.
- L'Apporteur d'Affaires apportera à [REDACTED] son expertise et son savoir-faire dans le développement des affaires commerciales et fournira notamment à [REDACTED] :
 - > **Avis et conseil** : fourniture d'informations sur les marchés visés, coordination et conseils dans l'élaboration de la stratégie de [REDACTED]

*Note

Le contrat de mandat est un contrat encadré par la loi. Ce sont les articles 1984 et suivants du code civil qui le réglementent. Art 1984 Code de Commerce.
« Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le mandat est révoqué de plein droit par la mort du mandant ».

[REDACTED] = nom caché d'une vraie société qui me donne des sous pour lui rédiger ses contrats, la conseiller faire son ménage et un peu baby sitting le samedi soir.



Donc on résume juste sur CE point piègeux



Je demande à mon apporteur d'affaires s'il est inscrit au Registre Spécial des Agents Commerciaux (ou RSAC)

I get it!

S'il l'est, je prévois une clause spécifique pour les effets financiers de la résiliation du contrat...

Ok...

... et toutes les autres clauses

Euh...

Ben tu m'appelles!

Mercredi? T'es là mercredi?

Ah non, mercredi j'ai atelier poterie

Vendredi alors? On se fait une bouffe? Flunch?

Ouais super, le vendredi c'est Moussaka...

**C'est tout pour aujourd'hui.
Fermez ce PDF et retournez
bosser au lieu de glander sur**

Linked 

Zou! Du balais!

www.getavocat.fr